

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-162
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Acquisition des parcelles BN 120 et BN 121 sises Allée des Cèdres et Avenue de la Mayre à Bagnols-sur-Cèze appartenant à l'OPH Habitat du Gard et de les classer dans le domaine public communal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Acquisition des parcelles BN 120 et BN 121 sises Allée des Cèdres et Avenue de la Mayre à Bagnols-sur-Cèze appartenant à l'OPH Habitat du Gard et de les classer dans le domaine public communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3221-1 ;

Vu l'offre de prix de l'OPH Habitat du Gard en date du 4 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité pour la commune, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, de créer un espace public ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique et à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 3 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle BN 120 sise 8 Allée des Cèdres et la parcelle BN 121 sise 2 à 8 Avenue de la Mayre à Bagnols-sur-Cèze, d'une superficie totale de 1476 m², au prix de 5.904 € HT, frais de notaires à la charge de la Commune ;
- de classer la parcelle cadastrée BN 120, d'une superficie de 648 m², et la parcelle BN 121, d'une superficie de 828 m², dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET